



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 mars 2015

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 25 mars 2015 à 17h30 à la salle polyvalente de Cercottes sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), François COINTEPAS (Beaugency), Mesdames Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Didier NODIMAR (Bucy le Roi), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny, Bruno DENIZET (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Damien MOREAU (Lion en Beauce), Rémy DUPONT (Messas), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Madame Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Messieurs Eric DAVID (Sougy), Gérard HUCHET (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Thierry GODIN (Villorceau)

Ainsi que : Messieurs Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Marc LEBLOND (Patay), Jean-Jacques MULÉ (Rouvray Saint Croix), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan)

Étaient absents excusés : Messieurs Gérard DEGRAVE (Saint Ay), Éric DOLIGÉ (Conseil Départemental du Loiret).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical. Il présente les différents travaux réalisés dans sa commune et subventionnés par le Contrat Régional de Pays. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURÉ-LEJEUNE pour son accueil et le félicite pour la salle polyvalente très réussie. Il récapitule les différentes inaugurations auxquelles il a assisté, notamment celle, mémorable, de la piste cyclable.

1 - Approbation des procès-verbaux du 30 janvier 2015 et du 17 février 2015

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant les procès-verbaux des deux séances précédentes, envoyés avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux des séances du 30 janvier et 17 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

2 - Approbation du contrat de gestion et de maintenance avec SEGILOG -

La précédente convention avec SEGILOG s'achevant le 31 mars 2015, une nouvelle convention est prévue pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions avec cependant une augmentation des coûts :

	Pour rappel : 2012 à 2015	Convention : 2015 à 2018
Cession des droits d'utilisation	522 € HT par an	553,50 € HT par an
Maintenance et formation	58 € HT par an	61,50 € HT par an

Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'approuver le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services avec SEGILOG pour une durée de 3 ans, à compter du 1er avril 2015 ;
- de l'autoriser à signer ledit contrat et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-11**).

3 - Approbation du recrutement du chargé de mission animateur économique -

Madame P.MARTIN rappelle le contexte dans lequel intervient ce recrutement et les missions de l'animateur. Suite à l'étude économique menée par le Pays, il a été émis le souhait de recruter et de mutualiser un chargé de mission pour l'animation de l'OCMACS, et la mise en œuvre de l'étude économique auprès des Communautés de Communes et du Pays. Sur 30 candidatures, 4 personnes ont été auditionnées et une personne évaluée à nouveau par rapport à un travail de bilan, d'analyse et de propositions sur l'étude économique.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité d'une solidarité territoriale en matière économique à l'échelle du Pays. Il rappelle que les friches industrielles doivent être réutilisées avant de prendre sur les terres agricoles. Concernant l'OCMACS, il précise que le plan de financement a été revu, compte tenu de la diminution de la dotation du FISAC, pour subventionner une moyenne de 36 dossiers à hauteur de 9000 € chacun.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver le recrutement et le contrat de travail d'un chargé de mission animateur économique pour un an,
- De fixer son traitement en fonction de la grille des attachés territoriaux auquel s'ajoute l'indemnité d'exercice de mission,

- D'autoriser le chargé de mission, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursé des frais inhérents selon le barème en vigueur conformément à un ordre de mission délivré par le Président,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs aux demandes de subventions précitées.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-12**).

4 - Demande de subvention pour le poste de chargé de mission énergie (année 3) -

Monsieur le Président rappelle que ce poste est occupé par Camille DUBRULLE. Madame S. MARTIN explique le financement de ce poste à savoir 50 % de la Région, 30 % de l'ADEME. Elle précise qu'une intervention est envisageable pour un financement Leader 2014-2020 d'une façon rétroactive à 20%.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter la Région Centre au titre du Module 4 du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-13**).

5 - Renouvellement de l'adhésion au contrat assurance du Centre de Gestion -

Monsieur le Président précise qu'en 2010, le Syndicat a adhéré au groupement de commande effectué par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un Contrat d'assurance statutaire. Le Contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2015, le Centre de Gestion relance une nouvelle consultation pour la période 2016-2020. Monsieur le Président informe les Membres que le Syndicat doit délibérer pour adhérer à nouveau au groupement de commandes.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- De prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin que le Syndicat Mixte puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-14**).

6 - Reconduction de la ligne de trésorerie du Syndicat -

Monsieur le Président informe les Membres que le Pays doit faire face au décalage entre les recettes attendues et les dépenses à engager, notamment dans le cadre du programme Leader. Afin de lui permettre d'effectuer ses dépenses dans des délais convenables, il est nécessaire de reconduire pour l'année 2015 la ligne de trésorerie ouverte en 2006 et reconduite depuis, chaque année.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- de reconduire le crédit de trésorerie de 75 000 € ouvert en 2006,
- d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-15**).

7 - Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2014 -

Monsieur le Président propose aux Membres de fixer la durée de l'amortissement des équipements acquis en 2014 de la manière suivante :

- le logiciel de comptabilité (cession des droits d'utilisation) : 2 ans
- les documents d'urbanisme et frais annexes : 10 ans
- le standard téléphonique : 5 ans.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-16**).

8 - Approbation du compte de gestion 2014 -

Considérant que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif 2014, Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'approuver le compte de gestion 2014, dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2014 ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-17**).

9 - Approbation du compte administratif 2014 -

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif. Les membres n'ayant pas de questions, Monsieur le Président cède la présidence de la séance au doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, Monsieur Yves PINSARD.

Monsieur Yves PINSARD propose aux Membres d'approuver le compte administratif 2014.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-18**).

10- Affectation des résultats de l'exercice 2014 -

Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, d'un montant de **3 788,96 €** (trois mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quarante-deux centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2015 (compte 002)
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2014, d'un montant de **552,70 €** (cinq cent cinquante-deux euros et soixante-dix centimes), en excédent d'investissement à reporter au budget 2015 (compte 001)

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-19**).

11 - Adoption du budget primitif 2015 -

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2015 envoyé aux Membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires.

Monsieur SAVOURE LEJEUNE s'interroge sur l'adhésion à l'AML en sachant que les Mairies, les intercommunalités et le Pays adhèrent. Le Président précise que cette adhésion permet d'avoir recours aux services de l'AML, et notamment au service juridique. Il informe les Membres que les montants d'adhésion sont différents en fonction de la structure, et qu'en toute hypothèse, il s'agit de personnes juridiques différentes.

Monsieur GUDIN souhaite savoir si le Pays participera au financement pour le poste de la Chef de Projet Route du Blé en Beauce en 2015. Monsieur le Président regrette la position du Pays Dunois qui a décidé d'arrêter le financement pour 2015 et marque son désaccord. Il précise que l'animation est importante sur ce vaste territoire et apporte son soutien à la Maison de la Beauce. Il précise qu'un accord doit être trouvé entre la Maison de la Beauce, les Pays de Beauce, Dunois, Beauce Gâtinais en Pithiverais et Loire Beauce afin de soutenir ce poste.

Monsieur PINSARD fait remarquer que la commune de Bucy Saint Liphard n'apparaît pas sur la carte de la Route du Blé en Beauce. Monsieur le Président précise que le Pays vérifiera et reviendra vers lui.

Les membres n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le budget 2015 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres et fonctions,
- d'approuver le montant de la cotisation communale à 1,30 € par habitant et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- d'approuver le montant de la contribution complémentaire intercommunale pour l'élaboration du SCoT à 0,25 € par habitant et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation auprès des Communautés de Communes membres.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-20**).

12 - Informations sur le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays 2012-2017,

Monsieur le Président informe les membres qu'un rendez vous de négociation a eu lieu le 19 février avec Messieurs ROULLET, FAUCON et GUDIN, Mesdames QUATREHOMME et MARTIN ainsi qu'avec les services du Pays et de la Région. Il se félicite des échanges constructifs et respectueux avec la Région Centre Val de Loire. Il précise que le bilan a été accepté avec quelques modifications. Il explique que le Pays doit encore présenter son projet lors de la 7^{ème} Commission d'Aménagement le 9 avril pour un passage en Commission Permanente Régionale en avril.

Il explique les principales modifications :

- o Subvention minimum de 2 000 € pour le fonctionnement quelque soit le module (au lieu de 20 000 €),
- o Bonification de 10 points dans l'un des cas suivants :
 - système de chauffage utilisant majoritairement le bois ou la géothermie,
 - bâtiment présentant une très faible consommation d'énergie (à minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation)
 - bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal), y compris des matériaux isolants pour lesquels il existe des règles professionnelles.
- o Bioconditionnalités : respect de la Trame Verte et Bleue et bonification de 10 points en cas de surface significative en matériaux perméables.
- o Conditionnalités sociales : pour les projets supérieurs à 500 000 € HT recours à des clauses d'insertion représentant au moins 5 % des heures travaillées.

Modules	Montant Pays	Montant Région	Commentaire
Agenda 21	34 700 €	34 700 €	-
Formation / développement et innovation éco	651 400 €	651 400 €	
Service à la population	1 378 800 €	1 343 300 €	Non éligibilité de la MAM de Bricy car personne privée non éligible aux modalités régionales => projet d'aménagement intérieur par l'association en cours
Habitat / Rénovation urbaine	0	0	Refus de la Région de rendre le CAUE éligible à « <i>favoriser le conseil aux communes en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme</i> » considérant que cela relève de leur mission habituelle
Performance énergétique	911 900 €	911 900 €	Seules les menuiseries bois sont éligibles Accord sur l'ouverture de l'action « <i>rationalisation de l'éclairage public</i> »
Qualité des paysages	164 000 €	164 000 €	-
Mobilité	436 200 €	436 200 €	Refus de la Région de maintenir le taux de 30 % pour les pistes cyclables. Le taux sera de 40 %. Accord de la Région pour passer le taux pour l'accessibilité de 20 % à 30 %
Biodiversité	228 200 €	228 200 €	Refus de la Région pour maintenir le taux du matériel agricole favorable à la biodiversité à 35 % au lieu de 25 %. Nouveau taux : 25 %
Économie touristique	5 300 €	5 300 €	-
Développement de l'accès à la culture	0 €	0 €	-
Activités sportives et de loisirs	883 200 €	883 200 €	Demande de dérogation pour le city-stad de Bricy (20 000 € de subvention minimum) : dérogation refusée mais proposition de maintenir le taux initial de 30 % au lieu de 20 %. Dossier de Bricy en train d'être réétudié pour atteindre 20 000 € de subvention
Agriculture	102 500	102 500	-
Enveloppe foncible	54 800	90 300	
ID en Campagne	539 000	539 000	Refus de la Région de redéployer les crédits non consommés vers le très haut débit
TOTAL	5 390 000	5 390 000	

13 - Informations sur la clôture du programme Leader 2007-2013.

Monsieur le Président liste les montants engagés au 23 mars 2015 et rappelle les prochaines échéances relatives à la clôture du programme Leader 2007 – 2013, à savoir :

✚ **Fin des engagements : 30 mars 2015**

✚ **Fin des paiements : 30 juin 2015** : beaucoup de paiement sont en attente des versements des cofinanceurs publics (48 dossiers en attente dont 9 Pays).

Fiche Action		Estimation enveloppe allouée	Montant FEADER programmé	% enveloppe	Montant FEADER payé	% payé	Nombre de projets
L'environnement au cœur de l'action du territoire	1	383 500 €	431 160,55 €	112,43%	72 930,37 €	19,02%	39
Développer l'efficacité énergétique du territoire	2	90 000 €	75 211,21 €	83,57%	18 091,41 €	20,10%	6
La Ferme Loire Beauce, laboratoire de la révolution doublement verte	3	230 500 €	138 419,97 €	60,05%	15 989,92 €	6,94%	10
Circuits courts et diversification : pour une agriculture ouverte	4	126 000 €	81 528,59 €	64,71%	55 929,53 €	44,39%	14
Action et diffusion culturelle sur l'environnement, l'agriculture et le patrimoine	5	220 000 €	244 452,68 €	111,11%	109 645,90 €	49,84%	42
Coopération interterritoriale et transnationale	6	150 000 €	126 879,30 €	84,59%	44 433,99 €	29,62%	20
Animation et fonctionnement du GAL	7	300 000 €	269 047,45 €	89,68%	218 108,66 €	72,70%	10
TOTAL		1 500 000 €	1 366 699,75	91,11%	535 129,78 €	35,68%	141

14 – Candidature au programme Leader 2014-2020,

Monsieur le Président rappelle que le dossier de candidature est à déposer le 15 avril à la Région Centre Val de Loire pour une sélection à la mi-juillet et un déploiement des crédits à l'automne 2015.

Il rappelle que le périmètre est celui du Pays et de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne. Il précise qu'un rendez vous a eu lieu avec le Président de la CCBO et du Pays Beauce Val de Loire afin que ce nouveau périmètre n'indispose pas le Pays Beauce Val de Loire. Ce dernier candidate avec le Pays des Châteaux. Monsieur le Président précise que les périmètres des Pays pourraient être amenés à évoluer compte tenu que le Pays Beauce Val de Loire est composé de 3 communautés de communes dont 2 se rapprocheraient de l'agglomération de Blois en 2017. La CCBO pourrait donc rejoindre le Pays Loire Beauce à la fin du Contrat actuel.

Monsieur le Président précise que 4 groupes de travail (Agriculture Durable 10/3, Énergie Climat 12/3, Biodiversité – Eau 13/3, Culture – Identité 17/3) ont été constitués pour affiner les modalités de financement et les cofinancements disponibles, la thématique retenue étant la suivante : « **ACTIVER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE** » : **ÉNERGIE – EAU – BIODIVERSITÉ.**

1. GROUPE DE RÉFLEXION TERRITORIAL / RÉSEAU PROSPECTIF DURABLE

Objectif : Initier la transition énergétique et écologique, relayer et diffuser la connaissance scientifique aux acteurs moteurs du territoire – créer une émulation par le dialogue entre acteurs locaux – soutenir la réflexion prospective

Thèmes d'actions : Climat – énergie : atténuation / anticipation – Gestion qualitative et quantitative de l'eau – biodiversité

Types d'actions : Conférences, documents de sensibilisation, animation, études prospectives, ...

2. AMÉNAGEMENT DURABLE

Objectif : Planifier et aménager durablement en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

Favoriser l'intégration des enjeux ressources dans les projets d'aménagement

Thèmes d'actions :

Aménagement/urbanisme (Collectivités) :

Intégration de la TVB, Maîtrise de l'énergie, Gestion de l'eau, Lutte contre l'étalement urbain

Construction (bâtiments, entreprises,

particuliers...) : Rénovation énergétique, Eco-construction

Mobilité – transport (collectivités et entreprises)

Types d'actions : Animation locale, échanges d'expérience, formations, expérimentation des outils, soutien des sites pilotes, sensibilisation aux actions existantes...

3. AGRICULTURE DURABLE

Objectif : Soutenir une agriculture plurielle économiquement viable dans son adaptation aux enjeux de la transition énergétique et écologique

Thèmes d'actions :

Énergie/climat : économies / Maîtrise de l'énergie, Production de biomasse (énergie + éco-construction), Expérimentations de pratiques adaptées aux enjeux de stockage de carbone et d'azote dans le sol dans les grandes cultures, Vulnérabilité - adaptation

Eau : Gestion optimisée des consommations en eau, Gestion optimisée des intrants vis-à-vis qualité, Zones humides /mares

Biodiversité : Observatoire, expérimentation, Aménagements

Alimentation

Types d'actions : Expérimentation, formations, visites, animation...

4. PRATIQUES DURABLES POUR TOUS

Objectif : Sensibiliser tous les acteurs du territoire (entreprises, habitants, collectivités) et les accompagner à mettre en place des pratiques économes en énergie et en eau et respectueuses de l'environnement
Favoriser l'exemplarité des collectivités

Thèmes d'actions :

Eau : Usages produits phytosanitaires, Économies d'eau

Alimentation : Approvisionnement local, Gaspillage alimentaire, Éducation à la consommation locale

Énergie/climat : Bilans carbone, Eco-mobilité, Économies d'énergie

Types d'actions : Actions d'éducation à l'environnement, Expérimentation – échanges de bonnes pratiques

5. IDENTITÉ DURABLE

Objectif : Faire vivre l'identité du territoire et créer une émulation afin de la préserver tout en la faisant évoluer au regard des enjeux du XXIème siècle

Thèmes d'actions : Création de lien entre habitants - bien vivre ensemble : actions culturelles favorisant le dialogue entre acteurs du territoire, espaces d'échanges (café de Pays, lieux de vie...)

Transmission des messages du développement durable vers le grand public au travers d'actions culturelles et touristiques : actions culturelles et/ou touristiques sur l'énergie, l'eau et la biodiversité

Valorisation de l'agriculture, des paysages / biodiversité et du patrimoine du Pays : aménagements...

Types d'actions : Manifestations, aménagement paysager, réhabilitation de patrimoine, ...

Monsieur TICOT souhaite que l'eau et le renforcement des réseaux soient subventionnés. Monsieur le Président précise que ce financement n'est pas éligible au fonds Leader mais regardera comment soutenir les communes dans ce domaine (recherches de fuites d'eau, économies d'eau, ingénierie...).

15 - Questions diverses -

Monsieur le Président informe les Membres présents que le responsable de la SNCF Réseau sur la ligne Orléans – Chartres, Monsieur SMITH, a été reçu en présence de Madame P. MARTIN, Monsieur HERVÉ et lui-même. Il liste les points abordés :

- recours possible du Pays Loire Beauce car le Pays n'a pas été consulté en tant que structure porteuse du SCoT,
- rétablissement des passages à niveau pour éviter d'isoler des hameaux de leurs bourgs, ainsi que les agriculteurs de leurs parcelles
- budget lié à la réouverture de la ligne inscrit dans le Contrat de Plan Etat Région 2014-2020 mais budget lié aux aménagements et à l'atténuation des bruits dans le probable futur Contrat de Plan État Région 2020-2026
- souhait du Pays que soit engagée rapidement une nouvelle concertation.

Monsieur le Président précise que les échanges ont été durs et qu'il informera le Préfet de son mécontentement, pas sur le projet de réouverture mais sur la manière dont cela est mené localement.

Monsieur BRACQUEMOND informe que Monsieur LEBLOND, Monsieur HERVÉ et lui-même ont été reçus par Monsieur le Préfet pour dénoncer le manque de concertation. Il explique que deux fermes n'ont plus accès à leurs exploitations à cause de la ligne. Le Préfet leur a conseillé de se regrouper avec la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères et de constituer un groupe de travail sur les allongements de parcours.

Monsieur le Président précise que la SNCF Réseau s'est engagée à venir en Comité Syndical présenter un premier projet d'aménagement au prochain Comité Syndical. Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères sera invitée.

Madame Camille DUBRULLE prend ensuite la parole pour présenter le spectacle burlesque « Y'a des signes qui ne trompent pas », créé en partenariat avec le Pays Loire Beauce et les structures jeunes de 3 communes (Beaugency, Chevilly et Meung) sur le thème du changement climatique. Elle rappelle les dates de représentation qui sont les suivantes :

- ✓ 2 avril 2015 à la salle des fêtes de Chevilly
- ✓ 12 avril 2015 à la salle des fêtes de Meung-sur-Loire
- ✓ 18 avril 2015 au théâtre du Puits-Manu à Beaugency.

Elle rappelle également les réunions d'informations/formation des responsables et agents périscolaires à Chaingy :

- ✓ Construire un projet nature en environnement dans le cadre des TAP : 30 mars : 9h30-11h30 et 13h45-15h45
- ✓ Les observatoires de biodiversité Vigie Nature École : 14 avril – 9h30-11h30 et 15 avril – 14h00-16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil.

La séance est levée à 19h50.